



N° 03 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

**ADDITIF RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026, POUR LA PRODUCTION DES
AGENDAS, CALENDRIERS, CARTES DE VŒUX, ENVELOPPES ET SHOPPING BAGS
DE L'AGENCE, EXERCICE 2026**

Dans le cadre du lancement du projet relatif à la production des agendas et des Calendriers pour le compte de l'année 2027, exercice 2026,

J'ai l'honneur de vous informer que certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y relatif sont modifiées ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AU LIEU DE :

12. Remise des offres

Chaque Offre rédigée *en français ou en anglais* devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le **11 juin 2026 à 13 heures**.

Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170 Yaoundé-Cameroun, Tél : 694 405 868, le même jour au plus tard à **13 heures très précises** avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026, LA PRODUCTION DES
AGENDAS, CALENDRIERS, CARTES DE VŒUX, ENVELOPPES ET SHOPPING BAGS
DE L'AGENCE, EXERCICE 2026 ».**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

LIRE :

12. Remise des offres

Chaque Offre rédigée *en français ou en anglais* devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le **17 juin 2026 à 13 heures**.

Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170 Yaoundé-Cameroun, Tél : 694 405 868, le même jour au plus tard à **13 heures très précises** avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026, LA PRODUCTION DES
AGENDAS, CALENDRIERS, CARTES DE VŒUX, ENVELOPPES ET SHOPPING BAGS
DE L'AGENCE, EXERCICE 2026 ».**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

AU LIEU DE :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des Pièces Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le **11 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC siégeant dans **la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, l'offre sera rejetée.

LIRE :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des Pièces Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le **17 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC siégeant dans **la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, l'offre sera rejetée.

AU LIEU DE :

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

✓ Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif :

Il s'agit :

a) de l'Absence d'un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par Organisme Financier ou une Institution bancaire agréé par le Ministère des Finances pour émettre les Cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans **la pièce 14 du DAO, d'un montant de Sept cent mille (700 000) Francs CFA**, à l'ouverture des plis ;

b) de la Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du Dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors du dépouillement;

✓ Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique :

c) De l'Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

d) De l'Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;

e) Du Non-respect de **7 critères essentiels sur 8** ;

f) De l'Absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés durant les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;

✓ Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Financière :

g) De l'Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

h) De l'Absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU) ;

i) De l'Absence de la lettre de soumission à l'Offre financière timbrée, datée et signée

;

AU LIEU DE :

15.2. Critères essentiels

Ces critères qui seront évalués de façon binaire portent sur :

N°	CRITERES	Notation Oui/Non
1	Présentation de l'offre	
2	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	
3	Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques	
4	Capacité financière	
5	Planning et délai de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
6	Qualifications et expérience du personnel	
7	Service après-vente	
8	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des Spécifications Techniques paraphés à chaque page et signés, datés et cachetés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé » ;	

N.B :

- Le critère 3 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques) ne sera validé que si tous les sous-critères sont validés ;
- Pour être qualifié à l'évaluation de son Offre Financière, le soumissionnaire doit satisfaire au moins **7 critères essentiels sur 8** ;
- Le système de notation est binaire (oui/non) ;
- En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une Offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.

- ✓ **Critères éliminatoires d'ordre général :**
- j) De l'Absence de copie de sauvegarde des offres ;
 - k) Du Non-respect du format de fichiers des offres ;
 - l) De la Non-conformité du mode de soumission (en ligne) ;
 - m) Des Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
 - n) Non-respect d'un modèle ou formulaire des pièces prévus dans le DOA.

LIRE :

15. Critères d'évaluation

15.2 Critères éliminatoires

✓ **Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif :**

Il s'agit :

- a) de l'Absence d'un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par Organisme Financier ou une Institution bancaire agréé par le Ministère des Finances pour émettre les Cautions dans le domaine des Marchés Publiques dont la liste figure dans **la pièce 14 du DAO, d'un montant de Sept cent mille (700 000) Francs CFA**, à l'ouverture des plis ;
- b) De la Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du Dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors du dépouillement;

✓ **Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique :**

- c) De l'Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- d) De l'Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;
- e) Du Non-respect de **6 critères essentiels sur 7** ;
- f) De l'Absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés durant les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;
- g) De l'Absence d'une capacité financière d'un montant de **dix millions cinq cent mille (10 500 000) FCFA**, délivrée par un Etablissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;

✓ **Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Financière :**

- h) De l'Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- i) De l'Absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU) ;
- j) De l'Absence de la lettre de soumission à l'Offre financière timbrée, datée et signée ;

✓ **Critères éliminatoires d'ordre général :**

- k) De l'Absence de copie de sauvegarde des offres ;
- l) Du Non-respect du format de fichiers des offres ;
- m) De la Non-conformité du mode de soumission (en ligne) ;
- n) Des Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- o) Non-respect d'un modèle ou formulaire des pièces prévus dans le DOA.

LIRE :

15.2. Critères essentiels

Ces critères qui seront évalués de façon binaire portent sur :

N°	CRITERES	Notation Oui/Non
1	Présentation de l'offre	
2	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	
3	Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques	
4	Planning et délai de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
5	Qualifications et expérience du personnel	
6	Service après-vente	
7	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des Spécifications Techniques paraphés à chaque page et signés, datés et cachetés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé » ;	

N.B :

- Le critère 3 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques) ne sera validé que si tous les sous-critères sont validés ;
- Pour être qualifié à l'évaluation de son Offre Financière, le soumissionnaire doit satisfaire au moins **6 critères essentiels sur 7** ;
- Le système de notation est binaire (oui/non) ;
- En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une Offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.

N.B : le reste sans changement

Ampliations

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué concerné ;
- Présidents CIPM ;

Yaoundé, le 05 JUN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général

Prof. Ebot Ebot ENANG